

OUMAROU HAMANI ET VIRGINIE BAUDAIS

**L'ACCÈS DES POPULATIONS DÉPLACÉES
AUX SERVICES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DANS
LE LIPTAKO-GOURMA NIGÉRIEN**

L'EXEMPLE DE LA COMMUNE URBAINE DE TÉRA

Assistants de recherche : Abdoutan HAROUNA et Mohamed MOUSSA

2025 (RÉDIGÉ 2023)

RÉFUGIÉS À TÉRA

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
CONTEXTE ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE	7
Justification de l'étude	7
Méthodologie	8
Les difficultés rencontrées	9
L'ACCES AUX SERVICES D'INTERET GENERAL ET LES CONTRAINTES DE LEUR DELIVRANCE DANS LA COMMUNE DE TERA	11
Des expériences variées de déplacements et d'installation	11
Les réponses institutionnelles : une gouvernance multi-niveaux	13
L'accès aux services	19
L'ACCES AUX SERVICES : LES BARRIERES ECONOMIQUES ET CULTURELLES	29
La précarité économique, contrainte majeure de l'accès aux services	29
La précarité sociale : traumatisme et stigmatisation	31
Les contraintes organisationnelles	33
Les défis de la cohabitation : la confiance sociale comme vecteur de solidarité	35
Populations et administration : des relations à renforcer	36
CONCLUSION	39

RÉFUGIÉS À TÉRA

L'ACCÈS DES POPULATIONS DÉPLACÉES AUX SERVICES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DANS LA RÉGION DU LIPTAKO-GOURMA

Oumarou HAMANI et Virginie BAUDAIS

Introduction

Depuis 2018, la situation sécuritaire se détériore dans la région de Tillabéri, avec d'importants mouvements de population. De 540 personnes déplacées internes en janvier 2018, elles sont désormais 150 084 au 30 juin 2023¹. Alors que les violences étaient surtout orientées contre les forces de défense et de sécurité, l'État et ses symboles, les violences se sont depuis intensifiées contre les autorités traditionnelles et coutumières, les chefs religieux, les commerçants locaux mais plus largement les citoyens « ordinaires » à travers les assassinats ciblés et les enlèvements de personnes et de biens, le vol de bétail, la perception de la zakât sur les récoltes et le bétail. Si la région avait enregistré 377 incidents sécuritaires entre 2017 et 2019, 292 incidents ont été rapportés en 2020, 318 en 2021 et 136² en 2022. La région de Tillabéri est par ailleurs confrontée à d'autres types de menaces dont une très grande insécurité, la malnutrition et les chocs climatiques.

Les auteurs de ces violences sont regroupés sous le vocable de *groupes armés non étatiques* (GANE). L'élargissement des cibles des GANE engendre des déplacements importants de populations d'abord vers les communes voisines et, aujourd'hui, de plus en plus vers les agglomérations urbaines dont la commune de Téra réputées plus sûres et où les services publics sont disponibles. L'arrivée, continue depuis 2019, de personnes déplacées internes (PDI) en zones urbaines pose aux populations autochtones et aux autorités locales un véritable défi en termes d'accueil, d'installation et d'accès aux services sociaux de base. En 2023, la

¹ OCHA, Niger. Situation des mouvements de populations au 30 juin 2023.

² Situation dans la région de Tillabéri au 20 mai 2022, www.humanitaire-niger.com

ville de Téra accueille, selon les chiffres officiels, 41.000 déplacés³ qui viennent s'ajouter à la population de la ville de Téra de 579. 658 habitants selon le recensement de 2011. Le département de Téra compte 27 000 personnes déplacées internes de plus au deuxième trimestre 2023 dont 62 % sont des jeunes filles et des jeunes garçons âgés de moins de 18 ans⁴. Cette situation crée une crise humanitaire sans précédent, face à laquelle l'État et ses partenaires déploient des efforts considérables et dont il est difficile de prédire aussi bien la durée que l'ampleur.

Si l'on dispose de connaissances relativement précises sur les conditions d'accueil et l'installation des PDI, la question de l'accès aux services sociaux de base reste moins étudiée. La présente étude vise à combler ce gap de connaissances. Les résultats de l'étude serviront à alimenter les réflexions sur les questions d'accès des PDI aux services d'intérêt général et à affiner à la fois la compréhension du contexte d'intervention et les réponses qui sont envisagées.

³ Statistiques du service départemental de l'état civil, juin 2023.

⁴ OCHA, Niger. Situation des mouvements de populations au 30 juin 2023.

CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

Justification de l'étude

La dégradation continue de la situation sécuritaire dans la région dite des trois frontières (5 communes du Niger, 5 communes du Burkina Faso et 2 communes du Mali) engendre de très importants mouvements de populations avec des conséquences sur l'accès aux services d'intérêt général : fermeture d'écoles, accès difficile aux centres de santé, difficultés d'accès aux actes d'état civil en raison de la fuite des autorités locales dont les vies sont menacées, etc. Les ultimatums imposés par les GANE contraignent les populations à quitter les localités et les mouvements des populations venant des localités frontalières vers la commune urbaine de Téra sont continus, que ce soient des réfugiés, des personnes déplacées internes, des retournés ou des demandeurs d'asile. Dans la région de Tillabéri, le département de Téra est aujourd'hui l'un des plus affectés par l'insécurité.

De manière générale, l'arrivée de populations dans une localité a des conséquences importantes en termes d'accès aux biens d'intérêt général (eau, santé, éducation), sur les infrastructures dans les localités concernées et sur les populations résidentes qui accueillent les populations et partagent leurs ressources – souvent maigres – et les services disponibles. Chaque mouvement forcé de populations (réfugiés, personnes déplacées internes et demandeurs d'asile) entraîne une augmentation des besoins en alimentation, eau potable, abris, protection, éducation et santé. Plusieurs initiatives et stratégies sont développées par l'État et ses partenaires pour créer les conditions d'un accès plus facile aux différents services sociaux de base pour les populations déplacées mais les besoins restent très importants et la durée de la crise fait craindre une pression toujours plus forte.

Cette étude concerne l'accès des populations déplacées aux services d'intérêt général dans la commune de Téra où les ménages sont installés soit dans des familles d'accueil soit sur des sites spontanés. Si les premiers besoins sont d'abord assurés par des familles et la communauté hôte⁵, ils sont énormes, dépassant les capacités des services sociaux de base⁶. Les infrastructures de la commune de Téra, en particulier les écoles et les centres de santé, sont de plus en plus surchargées et, en raison des contraintes que cela représente pour les familles d'accueil, la cohésion sociale peut également être fragilisée. Cette étude met en évidence les enjeux de gouvernance locale, en lien avec l'accès aux services cités plus, les questions de cohésion sociale et les tensions autour des ressources existantes et les facteurs explicatifs du non-recours et/ou de la participation aux services existants par les PDI.

⁵ Hamani O., 2020, « Boko Haram et la crise des frontières à Diffa (Niger) »

⁶ <https://www.studiokalangou.org/91898-cohabitation-populations-hotes-personnes-deplacees-tera>

D'un point de vue méthodologique, nous utilisons la notion de services d'intérêt général qui comprend les services publics, délivrés par une institution étatique mais aussi des services délivrés par des acteurs non étatiques dont les leaders traditionnels ou des associations et des ONGs et dont les conditions de délivrance relèvent de différentes stratégies locales. Il est ainsi plus heuristique de partir de la notion de « bien d'intérêt général » qui désigne « tous les biens et services que le sens commun (une opinion publique très largement partagée) considère à un moment donné et dans un espace donné comme devant être disponibles pour tous, sans préjuger des formes, des droits, des usages et des modes de gouvernance permettant d'y accéder. »⁷ Parmi ces biens se trouvent l'eau, la santé, l'école ou encore la justice. Mais il est aussi très important, dans le cadre des déplacements de populations de s'intéresser aussi au rôle des chefferies, des ressortissants des communes, des chefs religieux, des groupements de femmes, qui délivrent aussi des services d'intérêt général ou qui en facilitent l'accès. Les ONGs nationales et internationales sont aussi des acteurs importants fournissant des ressources, des emplois, des formations et infrastructures permettant de délivrer des services. Cette étude a donc pris en compte tout cet écosystème local pour tenter de comprendre les modes locaux de gouvernance, leurs normes et pratiques qui ont en retour des effets sur la délivrance des services et les populations qui en ont besoin.

Il s'agit de comprendre les modes de fonctionnement et de dysfonctionnements des services d'intérêt général, qu'ils soient délivrés par l'État ou des acteurs non étatiques, au niveau de la commune de Téra. L'étude se concentre sur les enjeux et les défis en matière d'accès et de non-recours par les PDI aux services d'intérêt général, sur les enjeux de gouvernance locale autour de la délivrance des services et sur les enjeux relatifs aux tensions sur les ressources locales et à la cohésion sociale y compris les impacts sur les communautés hôtes.

Méthodologie

L'étude repose sur l'approche qualitative de type socio-anthropologique. La méthode de collecte des données s'est effectuée essentiellement à travers des entretiens individuels semi directifs approfondis réalisés dans plusieurs groupes stratégiques. Elle a été réalisée dans la commune urbaine de Téra et repose sur un échantillon déterminé de façon aléatoire privilégiant la diversité des points de vue et celle des situations étudiées. Différentes techniques d'entretiens ont été utilisées en fonction des interlocuteurs cibles et/ou du type d'information à collecter :

- Entretiens individuels de type semi-directif avec des informateurs clés. Les entretiens individuels permettent d'accéder aux discours des individus selon leurs expériences personnelles. Ils aident à saisir les

⁷ Olivier de Sardan, 2022. p. 7

significations/expliations que les individus donnent à leurs pratiques en lien avec la demande, l'accès ou l'évitement des services publics offerts localement.

- Entretiens de groupe qui aident à saisir l'opinion « collectivement » partagée par une catégorie sociale de la population.

Des séances d'observation sur le terrain ont été réalisées au niveau des services publics ou sur les conditions de logement des personnes déplacées à Téra. Les observations donnent accès aux conditions concrètes des personnes déplacées et permettent de « voir », de « confronter » les discours issus des entretiens avec le vécu quotidien des populations.

Compte tenu du contexte d'insécurité qui engendre un climat de suspicion généralisée, quatre principales portes d'entrée nous ont permis d'accéder à nos interlocuteurs :

- L'accès aux PDI a été facilité par les responsables des communes déplacées et les délégués des PDI
- L'accès aux services techniques déconcentrés a été facilité par le secrétaire général de la préfecture
- L'accès aux ONGs et projets présents dans la ville de Téra a été facilité par les agents des différents membres du consortium RECOLG ;
- L'accès aux populations hôtes a été facilité par le secrétaire général de préfecture et les chefs de quartiers de la commune urbaine de Téra.

Au total 88 entretiens (individuels et de groupes) formels, une dizaine d'entretiens informels avec des autorités administratives et coutumières, des représentants des services techniques, les populations hôtes, des PDI, des membres d'ONGs et associations ont été conduits. Le guide d'entretien a été développé par le SIPRI, le LASDEL et DRC et finalisé au cours d'un atelier méthodologique organisé à Niamey.

Les difficultés rencontrées

La principale difficulté rencontrée reste celle relative au climat d'insécurité, de suspicion et de méfiance des acteurs. En effet, les populations – déplacées, refugiées et hôtes - sont méfiantes et réticentes pour accepter un entretien avec une personne « étrangère ». Il nous a donc fallu passer par les autorités administratives, communales et coutumières pour avoir un accès à des entretiens avec ces populations.

La seconde difficulté est liée à l'absence de sites dédiés aux personnes déplacées. En effet, les personnes déplacées (PDI et demandeurs d'asiles) sont dispersées dans les différents quartiers de la ville de Téra. Par groupes de ménages, elles occupent

des parcelles vides, les abords de dépotoirs sauvages, des espaces publics, des lieux de culte, etc. Ces personnes ne sont accessibles qu'à travers les autorités qui connaissent leurs emplacements.

L'ACCÈS AUX SERVICES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET LES CONTRAINTES DE LEUR DÉLIVRANCE DANS LA COMMUNE DE TÉRA

Le Niger est le premier pays africain à avoir adopter une loi nationale sur la protection et l'assistance des PDIs, conformément à la convention de Kampala (2009)⁸. Plusieurs programmes soutiennent les personnes déplacées au Niger dont le plan de réponse humanitaire et le plan du gouvernement. Le soutien aux PDIs relève ainsi de plusieurs acteurs – État, acteurs humanitaires, partenaires au développement, autorités locales et communautés – qui les accompagnent dans leur installation en leur fournissant les aides de première nécessité et les assistent dans leurs quotidiens en fonction des besoins (eau, santé, éducation, état civil, etc.).

Des expériences variées de déplacements et d'installation

Il ressort de cette étude que les conditions des déplacements et celles d'accueil déterminent en partie l'accès des PDIs aux services d'intérêt général.

Les conditions d'arrivée

Si les principales causes des déplacements des populations sont les attaques des villages, les tueries, les enlèvements, il est ressorti des entretiens que, depuis quelques mois, la peur d'être victime des dommages collatéraux des affrontements entre les deux groupes armés rivaux⁹ est une cause première des déplacements des populations de plusieurs villages de la commune de Diagourou en particulier. De manière assez souvent rapportée, les enlèvements et assassinats des autorités traditionnelles et coutumières sont à l'origine des déplacements et la ville de Téra compte de nombreux chefs de quartiers et de villages qui ont été contraints de fuir. Les hommes sont davantage menacés et il arrive que les femmes et les enfants restent au village (garder le bétail par exemple) et rejoignent plus tard les maris à Téra.

« Je suis arrivé en fin 2021 suite à l'enlèvement du président du COGES santé, du chef du village, d'un conseiller municipal, de l'agent de collecte des taxes du marché et ce pendant plus de 4 mois et 14 jours » (entretien avec un PDI, Téra, 25/05/2023)

« Les ressortissants de la commune du Gorouol ont commencé à se déplacer vers la ville de Téra en 2021 suite à l'assassinat du représentant du chef de canton de Yatakala (...). Les chefs des villages faisaient l'objet des menaces. Le premier déplacé est le chef du village de Kolman le 9

⁸ Loi n° 2018-74 du 10 décembre 2018 relative à la protection et à l'assistance aux PDIs.

⁹ EIGS (État Islamique au Grand Sahara) plus présent au Mali et au Niger et le JNIM (groupe de soutien à l'Islam et aux Musulmans plus important au Burkina Faso et au Mali).

octobre 2021 (...) suivi du chef du village de Balleykoira (...) toujours en octobre 2021, le chef de tribu de Wissiwissi et progressivement les autres chefs des villages et d'autres membres et au-delà toute la mairie de la commune » (entretien avec un délégué de PDI, Téra, 26/05/2023).

Les conditions d'installation à Téra sont diverses, entre ceux qui rejoignent des parents déjà déplacés et installés dans la ville, ceux qui rejoignent de la famille, ceux qui se déplacent en famille ou avec la communauté et qui s'installent dans les rues des quartiers. À Téra, en dehors du premier site connu, celui des PDIs de Bouppo, il n'y a pas eu d'autres sites d'accueil et de regroupement de PDIs dans la ville. L'installation dans un quartier donné de la ville est souvent fonction de la présence d'un ressortissant du village d'origine mais aussi de la disponibilité d'espaces vacants (parcelles non bâties, dépotoirs sauvages, etc.) ou d'édifices publics accessibles (centre de formations).

« Quand nous sommes arrivés, c'est un oncle basé ici depuis longtemps qui nous a aidé à trouver un emplacement » (un PDI à Téra, juin 2023)

Le rôle des ressortissants et des comités de PDI

Toutes les « communes déplacées » ont mis en place un comité d'accueil et d'orientation des PDIs dont la composition varie d'une commune à une autre mais le principal objectif de chaque comité est l'enregistrement des déplacés de la commune. Cela permet à la commune d'avoir des données précises sur ses ressortissants qui se sont déplacés mais aussi de pouvoir communiquer ces données à l'administration et mobiliser les partenaires pour assister les PDIs.

“ Nous nous sommes organisés à l'interne pour mieux maîtriser le flux des déplacés internes relevant de notre commune. Et dans ce sens, nous avons mis en place un comité de 8 membres comprenant toutes les sensibilités et composantes dont les autorités communales, le service de l'état civil, la chefferie traditionnelle, un délégué des PDIs. Ce comité nous permet de pouvoir facilement enregistrer nos PDI à l'intention de l'administration et des partenaires dans l'attente d'une assistance à ces PDI ” (maire d'une commune déplacée, Téra, juin 2023)

Les délégués des PDIs jouent un rôle important dans l'accueil. Il faut tout d'abord rappeler qu'eux-mêmes sont des PDIs, en majorité instruits, ayant une bonne connaissance des circuits administratifs et des démarches à effectuer auprès des ONGs nationales et internationales intervenant dans l'urgence. L'enregistrement se fait auprès des différents comités qui transmettent les listes à la protection civile et aux partenaires. De ce fait, ces délégués sont présents lors des évaluations multisectorielles faites dans le cadre du Mécanisme de Réponse Rapide (RRM) pour, notamment, guider les PDIs dans les démarches :

« Quand des personnes de mon village viennent ici à Téra, c'est chez moi qu'elles s'orientent. Regardez-vous-même ! Et je suis obligé de leur assurer

au moins à manger en attendant qu'elles s'installent quelque part » (un délégué de PDIs à Téra, juin 2023)

En l'absence de site officiel pour accueillir les PDIs, ceux-ci peuvent rester là où ils sont accueillis en fonction de leurs relations personnelles. Les déplacés s'installent soit sur des parcelles vides soit au sein de familles, et les plus démunis s'installent dans des rues. Les PDIs se considèrent plutôt bien accueillis à Téra.

La question du nouveau site des PDIs occupe les débats, aussi bien au niveau des autorités administratives que des ONGs. En effet, les démarches pour l'octroi du terrain pour accueillir tous les PDIs dans la ville de Téra sont toujours en cours, avec une pression forte exercée par les ONGs internationales pour disposer d'un site plus grand (10 ha) afin que l'accueil et la prise en charge soient mieux coordonnés et plus efficaces.

« Les ONGs veulent avoir un site plus grand, ils veulent 10 ha hors de la ville. La mairie ne peut pas donner ce terrain parce qu'elle ne l'a pas. Il faut exproprier et ensuite dédommager les propriétaires. La mairie de Téra n'a pas ces moyens. C'est du ressort de l'État. Et, ici, le préfet ne peut pas s'engager dans ça parce qu'il n'a pas non plus les pleins pouvoirs. Vous voyez bien que c'est compliqué » (un secrétaire général de mairie à Téra, mai 2023).

Les réponses institutionnelles : une gouvernance multi-niveaux

De manière générale, les PDIs connaissent un certain nombre de services publics dont la mairie, le commissariat de police, l'hôpital et l'école. Les personnes se déplacent généralement d'abord à la mairie où elles vont exposer leurs problèmes et solliciter des aides. La mairie est l'intermédiaire privilégié entre les PDIs et les partenaires. L'arrivée et l'installation dans une localité requièrent d'avoir accès à un certain nombre de services pour le logement, l'éducation, la santé, l'eau potable. Or, l'étude a mis en évidence un accès différencié aux services : s'il est gratuit et relativement facile concernant l'éducation, l'accès à l'eau potable, à la santé et à la terre sont difficiles.

Les services municipaux

Les alertes sont souvent données par les autorités locales et lorsqu'ils arrivent en ville, les nouveaux arrivants se renseignent auprès des déplacés antérieurement installés dans la ville pour être enregistrés et s'informer des aides. Les agents de la mairie se déplacent aussi dans la ville pour enregistrer les PDIs. Depuis la fin de l'année 2022, la ville de Téra a accueilli trois mairies sur son territoire : la mairie de Djagourou, la mairie de Gorouol et celle de Kokorou. La commune de Djagourou comprend des villages qui ont été entièrement déplacés (11 villages complètement abandonnés sur

un total de 48 villages administratifs). Dans les autres communes, les populations abandonnent leurs villages selon les menaces ou en fonction de leur statut social : administratif, social ou économique. On retrouve ainsi parmi les déplacés des fonctionnaires de l'Etat ou des agents de mairie, des autorités coutumières et des leaders locaux dans les villages d'origine, des commerçants locaux.

Dans le cas des communes déplacées avec leurs exécutifs, certaines continuent de fonctionner, louent un local ce qui permet de matérialiser leur présence et continuer à délivrer des services publics. C'est le cas de la commune de Djagourou dont le maire est arrivé à Téra au mois de septembre 2021 et qui dispose d'un local mis à sa disposition par un ressortissant de la commune. Cela permet à la mairie de faire fonctionner le service d'état-civil mais la mairie, qui ne peut plus mobiliser de ressources propres, dépend du soutien financier des partenaires. Selon le maire de Djagourou, le conseil municipal se réunit toujours. Selon nos entretiens, les dynamiques relationnelles entre la mairie de Téra et les mairies accueillies sont bonnes.

« Nous avons des très bons rapports avec les autorités communales de Téra. Pour toute activité où ils doivent nous impliquer, ils nous impliquent » (entretien avec un membre de l'exécutif communal de Djagourou, mai 2023)

Dans un tel contexte, la problématique des services délivrés par les communes délocalisées est importante. Selon les trois mairies, le seul service qui est opérationnel est celui de l'état civil, les personnes déplacées ayant souvent besoin de ce service : en premier, il y a le besoin d'être enregistré en tant que déplacé (c'est la raison officielle) afin d'espérer un accès aux aides humanitaires. L'identification est une condition d'accès à une offre de service. Ensuite, dans le contexte d'insécurité, les individus ont besoin de se démarquer des « djihadistes » ou des bandits. Autant ne pas fuir la menace terroriste dans les villages d'origine est un marqueur de l'allégeance aux groupes armés non étatiques ou tout au moins révèle des formes tacites de négociation de la paix, autant fuir et accepter de se faire enregistrer en tant que PDI est un indicateur « d'une allégeance à l'Etat » et à son dispositif d'identification et de contrôle. Les habitants venus des villages frontaliers avec le Burkina Faso ont besoin d'avoir un acte d'état civil pour éviter d'être pris pour des « Burkinabés », des non-Nigériens. Dans le contexte actuel d'insécurité, l'« Autre » tend à être accusé de connivences avec les groupes armés qui opèrent le long des frontières nigéro-burkinabè.

« Le seul service qui fonctionne c'est l'état civil. Les populations veulent avoir les pièces d'état civil. Mêmes ceux qui sont restés dans leurs villages se déplacent ici pour avoir l'acte de naissance » (entretien avec le secrétaire général de la commune Djagourou, mai 2023).

L'un des grands défis auxquels sont confrontées les mairies déplacées, c'est la mobilisation des ressources internes. C'est pourquoi leurs capacités à délivrer les services publics se trouvent très limitées.

« Nous ne percevons rien comme taxes. Les marchés s'animent, mais impossible pour nous de collecter la taxe de marché, encore moins l'impôt » (entretien avec un membre de l'exécutif communal de Djagourou, mai 2023).

En dépit de cette situation, les sessions des conseils communaux arrivent à se tenir, de façon régulière mais les seuls investissements que la commune peut réaliser sont ceux financés par les partenaires dans les villages encore accessibles des différentes communes. Par ailleurs, deux types d'investissements sont « tolérés » par les groupes armés à savoir les infrastructures hydrauliques et les infrastructures sanitaires.

Le mécanisme de réponse rapide

Lorsque les PDIs sont enregistrés auprès de la mairie, les listes sont transmises aux partenaires qui déclenchent le mécanisme de réponse rapide (RRM), système d'urgence de prise en charge des PDIs. Plusieurs ONGs mutualisent leurs interventions, chacune en fonction de son domaine d'intervention, pour évaluer le niveau de vulnérabilité des déplacés internes. Il arrive cependant qu'il s'écoule plusieurs semaines ou mois avant la prise en charge selon les propos rapportés par des PDIs.

À travers le projet dit de résilience et de cohésion sociale des communautés transfrontalières du Liptako-Gourma (RECOLG), le consortium composé de Save the Children, DRC, CARE et trois ONG nationales (AREN, Karkara et RBM) s'efforce de donner aux structures et aux institutions communautaires les moyens de participer à des activités visant à améliorer les relations entre les représentants de l'État et les habitants. Les interventions sont conçues pour améliorer le leadership des institutions communautaires et la durabilité des structures communautaires.

Le mécanisme RRM se déclenche lorsque la veille humanitaire montre un déplacement de plus de 50 ménages dans une zone donnée. Des évaluations multisectorielles (MSA) sont ensuite conduites pour analyser les besoins des déplacés ou réfugiés. Chaque ONG se déploie, en fonction de son mandat, pour recueillir des informations afin d'apporter une assistance d'urgence aux nouveaux arrivants.

Observation d'un RRM à Téra

Mardi 23 mai 2023, il était presque 10h quand la MJC de Téra a été envahie par une vague de PDIs. Ils sont plus de 200 personnes composées des femmes, des enfants et des hommes adultes. Selon les informations recueillies, ils sont venus de Taka, village de la commune de Téra, situé vers la frontière burkinabé. Quelques minutes après, plusieurs agents d'ONGs internationales sont arrivés séparément, chacun avec un lot de papiers. Par leurs tenues distinctives, on reconnaît les ONGs qu'ils représentent chacun. On peut lire ONG Help, COOPI, Save the Children, DRC. Ce sont les ONGs qui constituent le consortium du mécanisme de réponse rapide, le RRM. « *Le mécanisme est déclenché pour assurer une réponse humanitaire aux déplacés* », selon un agent. « *Il est basé sur des évaluations multisectorielles aux déplacés pour leur venir en aide rapidement et soulager leur souffrance* ».

Le RRM est déclenché par les autorités administratives locales : « *Quand les déplacés arrivent, chaque groupe se dirige vers les autorités des communes dont relève son village d'origine. Presque toutes les communes se sont déplacées ici dans la ville de Téra. Les autorités municipales font les premiers recensements pour connaître le nombre de ménages déplacés. Une fois le nombre connu, s'il atteint 50 ménages, la liste est envoyée à la préfecture qui constate le déplacement et le nombre des déplacés. La liste est ensuite transmise au responsable départemental de l'action humanitaire. Ce dernier se déplace pour enregistrer physiquement tous les déplacés au niveau de leur commune d'accueil. Il dresse une liste qu'il envoie à toutes les parties prenantes. Après cela, on leur donne un rendez-vous sur un espace qui peut accueillir tous les déplacés. Ensuite les ONGs du consortium RRM sont alertées pour aller sur place également afin de faire une évaluation multisectorielle rapide. Sur la base de cette évaluation la communauté humanitaire a une situation précise, actuelle qui permettra de faciliter une intervention d'urgence. Mais nous, dès qu'on vient, sur place on prend en charge toutes les pathologies qu'on diagnostique à travers nos entretiens avec les déplacés* » (un agent d'ONG).

Cinq principaux secteurs sont documentés lors d'une évaluation multisectorielle : les articles ménagers essentiels (AME), les vivres, le WASH, la santé/nutrition et la protection. Les déplacés sont organisés en quatre groupes et chaque ONG s'entretient à tour de rôle avec chacun de ces groupes. Ainsi chaque ONG renseigne ses fiches puis passe à un autre groupe.

- DRC passe environ deux heures avec chacun des groupes. Le recours à un interprète rallonge le temps d'entretien. DRC appuie en kits non alimentaires, appuis alimentaires, abris, etc.

- Save the Children s'occupe des questions de protection et organise des groupes de discussion avec les femmes (en général). Save the Children assure un soutien psychosocial aux déplacés.
- Pour les questions de santé/nutrition, Help s'occupe du volet de prise en charge sanitaire. Lors de l'évaluation, tous les cas de maladies diagnostiqués sont pris en charge immédiatement.
- COOPI apporte un soutien en santé mental et en soins primaires.

Les entretiens avec les déplacés ont duré toute la journée. C'est autour de 16h30 que les derniers déplacés ont quitté la MJC. Le rôle des délégués des déplacés est déterminant dans ce processus. Le fait d'avoir participé à de nombreuses évaluations de ce genre leur permet d'aider les déplacés à donner des réponses précises aux questions posées par les agents.

Source : enquête de terrain mai 2023

Cette observation met le doigt sur le dispositif de réponse mis en place en cas de déplacement important de populations. Il permet également aux ONGs d'évaluer les besoins et de faire une analyse contextuelle de la situation afin de répondre aux besoins des déplacés. Cependant, l'enquête de terrain a montré qu'il s'écoule beaucoup de temps entre l'évaluation et l'appui apporté aux PDIs. Ces aides d'urgence sont ensuite remplacées par du « cash », souvent insuffisant au regard de la taille des ménages.

Le centre d'orientation et d'écoute

Ce centre, mis en place par DRC, a comme objectif principal d'écouter, d'identifier et d'orienter les PDIs ayant besoin de protection. Une analyse du risque de protection permet de déterminer les capacités de l'individu à ne pas tomber dans la vulnérabilité extrême.

« C'est un centre qui est accessible à tout le monde. Nous écoutons les PDIs, on documente chaque cas et on évalue leurs besoins et on met en œuvre un plan de suivi. Par exemple une femme avec des charges et sans soutien, il y a le risque qu'elle recourt au sexe de survie. Donc après évaluation des besoins, on lui apporte une assistance alimentaire puis on l'aide à monter une AGR pour qu'elle soit autonome » (entretien avec un responsable du centre, juin 2023).

En plus de ce volet, le centre apporte, en fonction des cas qu'il identifie, un soutien psychosocial aux PDIs.

« Je peux vous citer les cas de protection, par exemple une femme victime de VBG, c'est un cas de protection, une femme déplacée avec des charges sans personne (sans soutien), c'est un cas ; une femme allaitante sans

soutien c'est aussi un cas, etc. » (entretien avec le responsable du centre, juin 2023)

Le centre sert également de passerelle pour avoir accès aux autres ONGs intervenant en faveur des PDIs dans divers domaines.

« Nous pouvons aussi être juste des intermédiaires. Par exemple nous avons reçu dernièrement une femme, qui est un cas psychologique très avéré. Nous l'avons référée à l'ONG COOPI qui est spécialisée sur les questions psychologiques. Nous avons eu une fois une femme avec un enfant malnutri très sévère. Nous l'avons référée chez Help qui a pris en charge l'enfant. Nous avons aussi eu une femme victime de VBG, nous avons coordonné avec MSF qui l'a prise en charge et ça été une satisfaction totale parce qu'ils ont pu maîtriser les risques de MST et de grossesse à risque » (entretien avec le responsable du centre, juin 2023).

Le comité sous régional de prévention et de gestion des crises

Le dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires mis en place par l'État s'étend au niveau régional, départemental, communal et même villageois. Dans le département de Téra, le comité départemental de prévention et de gestion des crises alimentaires a été redynamisé par OCHA en janvier 2023 et son mandat élargi à d'autres dimensions de la crise (pas seulement alimentaire) du fait de l'ampleur des déplacements et de la crise humanitaire.

Le comité tient des réunions hebdomadaires ou toutes les deux semaines selon la situation pour, d'une part, faire le point sur la situation des PDIs et demandeurs d'asile et sur les réalisations et, d'autre part, identifier les besoins non pris en compte. Dans sa composition, le comité sous-régional inclut les autorités (administratives, communales, coutumières), les partenaires techniques et financiers (OCHA, UNHCR, CIAUD, COOPI, DRC, HELP, MSF-E, DEMI-E, APIS, ANTD) et les services techniques déconcentrés présents à Téra (agriculture, élevage, mines, développement communautaire, hydraulique et assainissement, santé, protection de l'enfant, urbanisme, environnement, génie rural, etc.). Présidées par le préfet et le secrétaire général de la préfecture, les réunions du comité portent régulièrement sur 5 points principalement :

1. Point sur la situation sécuritaire dans le département dressé par le préfet ou le secrétaire général de la préfecture ;
2. Aperçu de la situation humanitaire du département ;
3. Mise à jour des mouvements des populations (PDI et DA) ;
4. Divers ;
5. Recommandations.

Pour un meilleur fonctionnement du CSRPGC, plusieurs sous-comités sectoriels ont été créés et chaque sous-comité est animé par la direction départementale d'un ou plusieurs services techniques et le partenaire technique et financier :

Sous-comités	Lead
Sous-comité sectoriel accueil et enregistrement des déplacés	Direction départementale de l'état civil, la direction départementale de la protection civile et le représentant départemental du ministère de l'Action humanitaire et des catastrophes (MAH/C)
Sous-comité sectoriel abris	Directions départementales du plan et du génie rural
Sous-comité sectoriel éducation	Direction départementale de l'éducation nationale
Sous-comité sectoriel eau, hygiène et assainissement	Direction départementale de l'hydraulique
Sous-comité sectoriel santé nutrition	Direction départementale de la santé
Sous-comité sectoriel protection	Ministère de l'Action Humanitaire et des catastrophes.
Sous-comité sectoriel sécurité alimentaire	Direction départementale de l'agriculture

La prise en charge des réunions (restauration notamment) est assurée au cas par cas par l'un des partenaires techniques et financiers, en fonction des possibilités de financement.

L'accès aux services

Les PDIs arrivent de zones qui sont sous influence de groupes armés et où les services d'intérêt général sont dysfonctionnels voire totalement arrêtés. L'attitude des groupes armés varie cependant en fonction des services et de leurs besoins : certains services sont mieux tolérés que d'autres comme les services de santé et de l'élevage alors que l'éducation est particulièrement ciblée.

« (Les groupes armés) acceptent encore qu'on construise des infrastructures hydrauliques, sanitaires ou des parcs pour la vaccination des animaux mais ils détruisent les écoles. La dernière école construite dans notre commune remonte à 2021. Et même les kits animaux que les projets distribuent aux communautés, ils ne veulent pas voir les chèvres ou n'importe quel animal avec les marques en fer sur les oreilles (entretien avec le maire d'une commune déplacée » Téra, 24/05/2023).

Un service gratuit : l'éducation

Avant la crise sécuritaire, le secteur de l'éducation faisait déjà face à d'importants défis dont le manque d'enseignants, des classes surnuméraires, l'insuffisance d'infrastructures, etc. Ces problèmes structurels ont été amplifiés par l'insécurité et

le département de Téra compte actuellement de nombreuses écoles fermées (352 au 30 juin 2023)¹⁰. Ainsi, au moment de l'enquête, toutes les écoles de la commune de Djagourou étaient fermées, une seule était fonctionnelle dans la commune de Gorouol et 6 dans la commune de Kokorou.

La fermeture des écoles fait qu'un grand nombre d'enfants qui arrivent dans la commune de Téra sont déjà déscolarisés. Certains vont alors reprendre leur scolarité tandis que d'autres vont rester en dehors du système éducatif pour aider les familles, notamment les enfants dont les mères sont veuves ou dont les maris sont ailleurs ou partis. Les cas sont donc très différents et dépendent des situations familiales et de la situation des communes de départ. Il semble que les enseignants déplacés jouent un rôle important pour faciliter l'inscription des enfants dans les écoles, comme cela a été rapporté à plusieurs reprises. Cependant, l'inscription des enfants au primaire est plus facile qu'au secondaire, avec des frais à payer pour le COGES que certaines familles ne peuvent pas régler :

« Il arrive même qu'on donne un congé à l'élève jusqu'à ce qu'il trouve la somme » (entretien avec une femme déplacée, 27/05/2023).

Du point de vue de la commune hôte, cet afflux crée une forte pression sur les capacités d'accueil des établissements scolaires et, ce, d'autant plus que le flux ne faiblit pas. Les enfants des PDIs sont inscrits sans conditions et gratuitement dans toutes les écoles de Téra et cela se poursuit en dépit de l'augmentation des effectifs. Aujourd'hui, toutes les écoles de la ville accueillent des PDIs. Pour tenter de faire face à ces effectifs, les enseignants des écoles fermées sont redéployés – lorsque cela est possible – donc les écoles qui accueillent plus d'enfants ont parfois l'appui d'enseignants supplémentaires. Des bénévoles sont également recrutés pour assurer des cours. Cependant, les sureffectifs entraînent des conséquences sur les conditions d'apprentissage, aussi bien chez les élèves que sur les conditions de travail des enseignants.

Certains acteurs de l'éducation, tout en reconnaissant les multiples efforts consentis par l'État et ses partenaires pour accueillir et insérer les enfants déplacés dans le circuit scolaire, pensent que les appuis ne répondent que partiellement aux besoins. En effet, si les enfants de déplacés sont inscrits dans les écoles de la ville de Téra et dotés en fournitures scolaires, certains aspects importants restent à faire en particulier la formation des enseignants et la prise en charge psychosociale des élèves déplacés. La prise en charge de gros effectifs et, de surcroît, d'enfants ayant des niveaux assez différents, nécessite une formation appropriée que les enseignants n'ont pas forcément reçue.

¹⁰ OCHA, *Tillabéri : Situation des services sociaux de base fermés à cause de l'insécurité*, 30 juin 2023.

« L'afflux des élèves déplacés inscrits dans les écoles de la ville de Téra créé une situation de surcharge non seulement des classes mais aussi des capacités d'encadrement des enseignants. Un enseignant qui d'habitude encadre une trentaine d'élèves et se retrouve avec une classe de plus de 60 élèves a évidemment toutes les difficultés pour sérieusement tenir ces enfants. Il a besoin d'être formé pour faire face à cette nouvelle situation de façon efficace. Par ailleurs, les élèves déplacés ont souvent vécu des situations traumatisantes qui nécessitent une prise en charge psychosociale qui leur permettrait de se remettre peu à peu » (entretien avec un responsable de la direction départementale de l'éducation nationale, mai 2023)

Les PDI apprécient que leurs enfants soient accueillis dans les mêmes écoles que les communautés hôtes et selon un directeur d'école les seules questions sont : « il vient de quelle localité et il est à quel niveau ? ». La gratuité de la scolarité est assurée pour tous les enfants du primaire et les parents déplacés disent participer aux réunions de parents d'élèves. Selon un responsable à l'inspection primaire de Téra, des consignes ont été données à tous les directeurs des écoles primaires classiques d'accueillir les enfants des PDIs sans aucune condition.

« Dès que cette situation a commencé, nous avons tenu à informer tous les directeurs des écoles primaires à Téra d'accepter tous les enfants des PDIs qui vont leur être présentés sans aucune condition. C'est pour encourager l'inscription des enfants des familles PDIs et ne pas les laisser dans la rue » (entretien avec conseiller pédagogique de Téra, 26/05/2023)

Cette décision politique a permis de réinscrire un nombre important d'enfants de familles déplacées au niveau des écoles publiques dans la ville de Téra et de donner à ces enfants la chance de poursuivre leur scolarité.

Les acteurs humanitaires ont inscrit la prise en charge de la scolarisation des enfants déplacés au cœur de leurs préoccupations. C'est ainsi que des nombreux partenaires soutiennent le secteur de l'éducation à travers la construction d'infrastructures scolaires (salles de classe) et la distribution de fournitures scolaires aux enfants, que ce soit NRC qui s'occupe de la réintégration des enfants non scolarisés et de leur prise en charge psychologique, l'UNICEF qui distribue des kits scolaires ou LIRE qui construit des salles de classe.

Situation des enfants PDI dans les écoles de la ville de Téra (source : enquête de terrain)

Total enfants inspection primaire de Téra 2023	9 117
Enfants autochtones	6 794
Enfants PDI	1963
Enfants demandeurs d'asile	360

Ce sont les infrastructures qui représentent la plus grande faiblesse du système d'accueil : les COGES manquent de moyens pour construire de nouvelles classes,

or les besoins sont très importants. Si la scolarité est gratuite, les deux autres problèmes majeurs rapportés, tant par les acteurs du système éducatif que des PDIs, sont le manque d'eau potable dans les écoles et la prise en charge alimentaire des élèves. Du fait de la prolongation de la crise, la plupart des réponses apportées au niveau des infrastructures sont ponctuelles et les classes construites par les partenaires sont en bâches en lieu et place de matériaux définitifs.

« NRC nous a construit des classes avec des bâches et des planches. Ce sont des classes prévues pour durer 6 mois, ça fait 18 mois qu'on les utilise. Chaque année, il faut acheter des nattes pour colmater tel ou tel trou » (entretien avec un directeur d'école à Téra, mai 2023)

En dehors de l'éducation, les autres services sont payants et souvent difficiles d'accès.

Un service payant : la santé

L'organisation technique du système de santé au Niger comprend trois niveaux : le niveau central constitué d'hôpitaux nationaux, de maternités et des centres nationaux de référence ; le niveau régional constitué par les Centres Hospitaliers Régionaux (CHR), les Centres de Santé Mères Enfants (CSME), les polycliniques et cliniques privées ; et le niveau opérationnel (district) constitué d'Hôpitaux de District (HD) et leurs réseaux de Centres de Santé Intégrés (CSI), de Cases de Santé (CS), et des cabinets et salles de soins privés.

Dans le département de Téra, le système de santé relève du troisième niveau et le district sanitaire compte un réseau de 29 CSI et des cases de santé. Dans ces formations sanitaires de base, les activités relèvent des soins à titre préventif et curatif, des vaccinations et des accouchements. La situation sanitaire est précaire, en particulier la politique de gratuité des soins, notamment les faibles remboursements des factures émises qui mettent les structures en situation financière critique et qui ont largement contribué à la démobilisation des comités de santé et de gestion¹¹. Toutefois, en dépit de l'insécurité toujours plus importante dans le département de Téra, la quasi-totalité des CSI du district continuent d'offrir des soins malgré les contraintes. Mais les interventions des partenaires, qui appuient la prise en charge des PDIs au district sanitaire et au niveau du CSI urbain de Téra, sont essentielles (Croix Rouge, Help, COOPI ou Save the Children). Toutefois, ces

11 Abdoulaye Ousseini, Les politiques publiques de financement de l'accès aux soins : la fabrication et la mise en œuvre d'une exemption de paiement dans le système de recouvrement des coûts au Niger, Thèse de doctorat, 2014.

aides sont ponctuelles et varient selon les acteurs, ce qui ne permet pas une prise en charge gratuite et permanente des populations.

Dans le cadre des entretiens menés, il est donc important de mentionner cette différence entre le discours officiel de gratuité des soins et d'appui aux PDIs recueilli auprès des acteurs de la santé et des ONGs d'une part, et le discours des PDIs, pour lesquels les soins ne sont pas gratuits sauf pour les enfants de 0 à 5 ans. La seule gratuité rapportée concerne les cliniques mobiles organisées par HELP ou les ONGs qui se déplacent pour soigner les malades et faire de la prévention mais les malades sont ensuite orientés vers les structures nationales de santé, où les soins sont payants.

Le secteur de la santé bénéficie d'un appui conséquent de la part des partenaires – ISVC, HELP, COOPI, MSF, la Croix Rouge - à travers des dotations en produits pharmaceutiques, le renforcement des capacités du personnel soignant et des relais communautaires, les cliniques mobiles, les sensibilisations des agents de santé sur les consultations et les soins. Les ONGs qui se déplacent dans les quartiers identifient les personnes à risque et orientent les patients vers les centres de santé.

« Nous recevons beaucoup d'aide. Par exemple Help nous aide beaucoup, depuis trois mois, tout celui qui vient est traité gratuitement. A la fin du mois, nous compilons les factures et nous les transmettons à Help qui rembourse totalement » (entretien avec responsable CSI urbain, 25/05/2023).

La Croix Rouge approvisionne les centres de santé pour la prise en charge gratuite tant des PDIs que des communautés hôtes. Elle organise également chaque mois des cliniques mobiles dans les quartiers de la ville de Téra où il y a une grande affluence de PDIs. La Croix Rouge a mis en place au niveau du CSI un dispositif d'orientation des usagers :

« Je suis là pour accueillir et orienter les personnes qui viennent pour les soins. Des fois les villageois là, quand ils arrivent, ils ne savent pas où aller, je leur indique les services, où aller en premier. De toute façon c'est gratuit » (un bénévole de la Croix Rouge au CSI de Téra, le 25/05/2023).

Les PDIs sont soignés dans les mêmes CSI que les communautés hôtes, en particulier les maternités, dont la fréquentation a considérablement augmenté. Le suivi des femmes enceintes reste gratuit. Il semble cependant que la gratuité varie selon les interventions des partenaires : elle peut être temporaire (quelques mois sur financement d'une ONG par exemple) ce qui crée des inégalités de traitement :

« Help est venu traiter tous ceux qui sont malades. Ils nous ont également dit d'aller au district ou au CSI en cas de maladie, on ne va rien payer. Effectivement, deux vieux étaient tombés malades, le délégué les a accompagnés au district, ils ont été soignés gratuitement » (entretien avec un PDI ressortissant de Taka, 27/05/2023)

« Il y a des gens qui sont soignés gratuitement et moi je n'ai pas encore reçu cette gratuité » (entretien avec un PDI de la commune de Djagourou, 24/05/2023).

« Pour la santé je paye les frais de consultations et de prise en charge. Il y a moins de cela j'étais malade est j'avais payé l'intégralité des soins et des produits qui m'ont été prescrits » (entretien avec un PDI du village de Bangaré, 25/05/2023).

Plusieurs ONGs appuient la prise en charge des PDIs au niveau des formations sanitaires de Téra, où la demande en santé est très importante. Mais en dépit des dispositifs mis en place par l'État et les ONGs nationales et internationales, le besoin en santé reste toujours faiblement couvert. De nombreuses cliniques mobiles sont effectuées tous les mois dans les quartiers de la ville pour toutes les catégories de populations de la ville de Téra (PDI, population hôte et demandeurs d'asile) mais toutes ces offres restent en deçà des besoins en santé.

« Les ONGs font de leur mieux mais les gens sont nombreux et les besoins en santé sont importants. En plus, il y a encore certains PDIs qui nous disent qu'ils continuent à payer pour leur santé » (entretien avec un délégué de PDI à Téra, juin 2023)

La récurrence de l'insécurité dans le département affecte les conditions psychologiques des personnes déplacées internes et fait d'eux un groupe vulnérable. Pour les PDIs, l'assistance concerne principalement l'aide alimentaire gratuite. Nombreux sont les PDIs qui ne considèrent pas les premiers soins qu'ils reçoivent lors de la réponse d'urgence durant les RRM comme de l'aide.

« Vous savez, les PDIs quand ils arrivent, tout ce que vous allez leur faire, ils ne considèrent pas ça comme de l'aide. Tant que ce n'est pas l'aide alimentaire qu'on leur donne, pour eux, ils n'ont pas été assistés. Avant-hier vous nous avez vus les soigner mais si vous leur demandez : est-ce qu'ils ont reçu de l'assistance à leur arrivée, ils vous diront non ! » (entretien avec un agent de Help, mai 2023).

Grâce au déploiement de tous ces partenaires du secteur de la santé, la population hôte a aussi accès à la prise en charge au niveau des formations sanitaires de Téra :

« Nous profitons aussi de la présence des PDIs. Grâce à eux, par exemple les femmes primipares et les multipares ne paient rien à la maternité quand elles vont accoucher. Avant, quand une primipare accouche à la maternité de Téra, elle donne 3 000 FCFA, de l'eau de javel. Le jour du baptême, elle donne à la matrone 2 morceaux de savon et 1000 FCFA. La multipare, elle, donne 2000 FCFA et de l'eau de javel à la maternité. Le jour du baptême, elle donne à la matrone 2 morceaux de savon et 1000 FCFA. Mais tout ça a été arrêté » (entretien avec une femme à Téra, mai 2023)

L'eau : un service insuffisant et de mauvaise qualité

La ville de Téra a toujours connu un problème d'accès à l'eau de consommation. Ici, la notion d'accès renvoie à la disponibilité de la ressource, à sa permanence et à la capacité des ménages à s'en procurer. L'arrivée des PDIs a accentué les difficultés structurelles.

« Nous n'allons pas dire que notre problème d'eau ce sont les déplacés qui l'ont causé. Mais leur arrivée a multiplié notre problème d'eau par 10 » (entretien avec un habitant de Téra, juin 2023).

L'eau est en quantité insuffisante pour les activités quotidiennes et le problème d'accès à l'eau a été très largement rapporté, en particulier par les femmes, qui sont chargées d'aller en chercher chaque jour. Parmi les principales difficultés, l'on trouve la distance des bornes fontaine, le prix de l'eau, les files d'attente.

Les longues files d'attente au niveau des bornes fontaines de la ville témoignent au quotidien des difficultés que rencontrent les habitants de la ville pour se procurer l'eau.

« Aujourd'hui, quand tu envoies ton enfant chercher de l'eau à la borne fontaine du quartier, il peut rester plus de deux heures de temps avant d'avoir un bidon de 25 litres » (entretien avec une femme PDI, Téra, juin 2023)

En dehors de l'allongement du temps d'attente, l'eau n'est pas toujours accessible à tout le monde en raison des prix pratiqués à la borne fontaine. Le coût de l'eau est plus durement ressenti par les PDIs, particulièrement ceux qui n'exercent aucune activité économique à Téra et dont les besoins ne sont pas satisfaits. Le coût élevé de l'eau va de pair avec le prix du bidon vide qui sert à la conservation de l'eau : le bidon de 25L coûte 25 FCFA à la borne fontaine mais 100 FCFA lorsqu'il est transporté au domicile. D'ordinaire, le bidon vide s'achetait à 500 FCFA sur le marché mais avec la forte demande de bidons liée à la présence des PDIs à Téra on assiste au développement d'un « marché des bidons recyclés ». Aujourd'hui, en raison d'une forte demande, le bidon vide de 25 litres se vend à 2000 FCFA.

« Au niveau des bornes fontaines on relève des problèmes liés au temps d'attente entre les femmes et enfants des autochtones et les femmes et enfants PDI. A ce niveau c'est surtout l'indisponibilité de l'eau qui crée toute la confusion liée à la corvée (...) le temps d'attente au niveau des bornes fontaines varie entre 2h à 4h par jour (...) voilà pourquoi à plusieurs fois si nos femmes et nos enfants reviennent de la corvée d'eau c'est avec des larmes aux yeux car victimes de stigmates à travers des insultes des injures et surtout qualifiés d'étrangers et de femme de complice de terroriste » (entretien avec un représentant de chef de village déplacé à Téra, 26/05/2023).

« Au niveau des bornes fontaines on note quelques disputes entre les femmes autochtones et les femmes PDI dans l'attente qui est d'ailleurs très longue entre 2 à 3 heures. Mais à chaque fois nous demandons à nos femmes d'être indulgentes et tolérantes face aux comportements des femmes PDI, car elles n'ont pas choisi d'être dans cette situation et que cela peut aussi nous arriver « *Bor kan man bu si nga kokora bey* » (celui qui n'est pas mort ne sait pas ce qui va lui arriver) (entretien avec un membre de la communauté hôte, Téra, 31/05/2023).

Les autorités administratives essaient, en fonction des possibilités, de faciliter l'accès à l'eau aux PDI et ACTED a réhabilité des points d'eau qui étaient en panne dans la ville. Dans cette perspective, quelques mesures ont été prises pour permettre aux PDI d'aller chercher de l'eau aux robinets de tous les services techniques déconcentrés, au niveau des mairies et même à la préfecture, et autoriser le déplacement des populations même à des heures tardives (où la pression de l'eau est forte) pour chercher l'eau. L'ONG HELP a installé une citerne sur le site de Bouppo, régulièrement ravitaillée. Des distributions de récipients, de bidons et de seaux ont également été rapportées. Les communautés hôtes rapportent aussi que des femmes se déplacent de maison en maison pour demander de l'eau mais cette situation n'est pas bien perçue au regard du problème structurel d'eau dans la commune de Téra et le refus sont fréquents, selon les propos rapportés par les femmes déplacées.

L'accès au foncier

L'accès des PDIs au foncier se fait selon trois modalités : l'achat, le prêt et la location. Lorsqu'ils arrivent, et en l'absence de sites officiels, les PDIs s'installent en fonction de leurs relations et de leurs moyens : certains s'installent sur des parcelles vides ; s'ils ont pu vendre quelques biens ou du bétail, d'autres achètent une parcelle pour y construire une maison et enfin certains prennent des maisons en location. Il est ressorti des entretiens que des PDIs, détenteurs d'animaux, vendent leur bétail et investissent dans l'achat de parcelles à Téra, ce qui témoigne d'une reconversion de l'élevage vers des « activités de la ville ». L'accès au foncier dépend aussi des relations avec la population hôte.

Plusieurs cas ont été observés :

- Des PDI qui occupent des espaces libres dans les quartiers ;
- Des PDI qui occupent les parcelles vides non mises en valeur avec ou sans l'autorisation du propriétaire ;
- Des PDI qui louent des maisons ;
- Des PDI qui achètent des parcelles pour s'installer ;
- Des PDI qui achètent des parcelles qu'ils mettent en valeur pour s'installer.

La politique d'urbanisation de la ville de Téra a favorisé l'accès des PDI à des parcelles. C'est avec le nouveau lotissement de la ville que ce phénomène d'achat de parcelles par les PDI a pris beaucoup plus d'ampleur. Les transactions foncières sous forme de prêt de champs sont assez rares, excepté dans les cas où des relations sociales très fortes lient les PDI aux propriétaires fonciers.

« Il y a de plus en plus des PDI qui achètent des parcelles, surtout avec le dernier lotissement de la ville de Téra » (entretien avec le secrétaire général de la commune urbaine, Téra, juin 2023).

Lorsqu'ils arrivent, ceux qui en ont les moyens prennent des maisons en location ou négocient avec des propriétaires de parcelles. Certains propriétaires les laissent s'installer sur des parcelles non occupées mais cela place les PDI dans une insécurité puisque les propriétaires peuvent décider de reprendre leurs parcelles, d'augmenter arbitrairement le prix des loyers au bout d'un certain temps ou leur demander de travailler leurs terres en échange du prêt.

RÉFUGIÉS À TÉRA

L'ACCÈS AUX SERVICES : LES BARRIÈRES ÉCONOMIQUES ET CULTURELLES

La précarité économique, contrainte majeure de l'accès aux services

La perte des moyens économiques est un frein important. La plupart des PDIs exerçaient l'agriculture ou l'élevage, or le déplacement les empêche de poursuivre leurs activités. Certains agriculteurs parviennent à louer et cultiver de petits espaces (mil, arachide, niébé et sésame) mais ceux qui ne peuvent poursuivre leurs activités n'ont pas d'argent pour démarrer une autre activité et ne sont pas en mesure de s'acquitter des coûts directs et indirects d'accès aux services. L'accès à la terre reste difficile : les terres disponibles ne sont pas suffisantes et les champs les plus éloignés sont inaccessibles à cause de l'insécurité.

« La majorité des PDIs de mon village n'ont pas eu accès aux terres pour pratiquer l'agriculture et pour servir de pâturage à leurs animaux. Néanmoins, certains PDIs ont pu cultiver du mil, de l'arachide, du sésame dans des champs qui leur ont été prêté en présence des témoins. Toutefois ces champs ont été récupérés par les propriétaires même si la plupart des déplacés de mon village sont des agriculteurs. Ceux qui possèdent des animaux composés essentiellement des ovins et des caprins sont en train de payer des amendes suite aux dégâts que leurs animaux causent dans les concessions voisines et aux niveaux des sites de maraîchage, sinon les animaux sont conduits à la fourrière. Par exemple pour les bovins l'amende est de 5000 FCFA communément appelé « gyanyandi » (entretien avec un représentant du villa de Bangaré, Téra, 26/05/2023).

L'accès des PDIs aux terres agricoles et d'élevage est un problème qui se pose avec acuité. Bien qu'elles soient principalement des agriculteurs et éleveurs, ces PDIs ont très peu accès aux terres agricoles et aux espaces de pâturage. Les agriculteurs, exceptés quelques rares cas, n'ont pas la possibilité d'avoir un lopin de terre sur lequel pratiquer l'agriculture. La faible disponibilité des terres cultivables est une contrainte majeure et les déplacés agriculteurs se retrouvent inactifs. À défaut de disposer d'un champ en propre, la plupart des PDI se font embaucher comme ouvriers sur les rares chantiers de construction ou trouvent des emplois de domestiques auprès des populations autochtones, les plaçant dans une situation psychologique difficile.

Quant aux éleveurs déplacés qui ont réussi à sauver quelques animaux jusqu'à Téra, ils font face à d'énormes difficultés d'accès au pâturage. Laissés le plus souvent en divagation dans la ville, leurs animaux causent des dégâts dans les champs et aménagements maraîchers des populations hôtes. La divagation des petits ruminants dans les champs et les jardins est souvent rapportée comme un problème majeur, ce qui crée des tensions avec les propriétaires qui se plaignent auprès des autorités coutumières et chefs de quartiers des dégâts perpétrés par les animaux.

Toutefois, en lieu et place d'une application rigoureuse des sanctions prévues dans le code rural, les autorités préfèrent la conciliation entre les parties pour éviter les conflits violents. Pour ce faire, des amendes assez souples tenant compte de la situation de vulnérabilités des PDIs sont appliquées.

« Le gouverneur sortant de la région de Tillabéri a, en son temps, demandé d'appliquer une amende de 5.000 FCFA par tête de gros ruminant en cas de dégâts. Mais je n'ai jamais appliqué cela parce que je suis conscient que les gens et surtout les populations déplacées n'ont pas les moyens. Donc, en cas de dégâts, je demande au propriétaire des animaux mis en cause de payer une amende de 1000 FCFA par vache. Je crois que c'est un peu raisonnable dans le contexte de difficultés particulières » (entretien avec un chef de quartier de Téra, mai 2023)

Les premiers déplacés gardaient leurs troupeaux en dehors de la ville mais avec l'afflux de déplacés, les espaces disponibles sont de plus en plus restreints. Certains déplacés pasteurs ont vendu leur bétail avant de se déplacer pour éviter d'être dépouillés par les groupes armés et ils arrivent sans bétail.

« Avec la situation que nous vivons actuellement, les pasteurs ont compris ce qu'il faut faire. Maintenant ils vendent le gros bétail pour qu'on ne vienne pas le ramasser une nuit et viennent acheter des parcelles à Téra » (entretien avec le secrétaire de la préfecture, Téra, mai 2023)

Cela oblige tant les agriculteurs que les éleveurs à se reconvertis dans d'autres activités économiques. Les taxis motos font partie des activités plus particulièrement prisées par les jeunes PDI dans la ville de Téra. Selon plusieurs interlocuteurs, il y a un lien entre l'explosion de cette activité et l'arrivée des PDI dans la ville : de 7 *adaidaita*¹² en 2019, on compte en juin 2023 dans la ville de Téra 334 *adaidaita* enregistrés officiellement à la mairie de Téra. Selon le secrétaire général de la ville, plus de la moitié exercent leur activité de manière informelle.

¹² *Adaïdaita* signifie ajuster ou s'ajuster en langue hausa. Le sens renvoie à l'idée selon laquelle les usagers des tricycles sont contraints de s'ajuster/se serrer les uns contre les autres sur les quelques places assises prévues.

Évolution du nombre de « adaidaita » à Téra :

Années	Nombres
2020	10
2021	103
2022	168
2023	53
Total	334

Source : enquête de terrain

Ce sont les hommes jeunes qui semblent avoir plus de facilités pour s'intégrer dans le tissu économique local, notamment ceux qui deviennent conducteurs de motos-taxis ou qui sont employés comme ouvriers. Certains se tournent vers le commerce de pièces détachées ou les travaux journaliers. Les jeunes filles sont employées comme domestiques chez les populations hôtes :

« Pour subvenir à leur besoin alimentaire ses filles font la lessive, le balayage et la vaisselle chez la population hôte pour gagner entre 400 FCFA et 1 000 FCFA par jour. Cette population les soutient aussi en leur donnant souvent de la nourriture ou des céréales. Il existe des bonnes relations entre ces deux communautés' (entretien avec une femme déplacée, 29/05/2023).

En revanche, la situation des femmes est difficile. Là où elles allaient chercher le petit bois pour la cuisson des aliments, ce bois s'achète en ville et elles n'en ont pas toujours les moyens. Enfin, les activités dépendent aussi de l'appartenance communautaire : les femmes touarègues s'occupent davantage de pilier les céréales chez les communautés hôtes tandis que les activités de vaisselle et lessive sont effectuées par les femmes d'autres communautés.

La précarité sociale : traumatisme et stigmatisation

Le traumatisme de la fuite et le statut de déplacé ont été évoqués par des PDIs comme une barrière pour accéder aux services. La situation des femmes est particulièrement difficile, notamment les veuves ou celles dont les maris sont absents. Ces femmes sont souvent contraintes de garder les enfants à la maison pour avoir de l'aide. Elles disent cependant recevoir de l'aide des hôtes en nourriture et en vêtements.

Les femmes interrogées sont presque toutes membre d'un groupement de femmes mais, dans le cas des PDI, le manque de moyens les empêche de payer régulièrement les cotisations et donc de mener des activités. Toutefois, les tontines fonctionnent et ces groupements sont considérés comme des soutiens importants.

En revanche, dans ces groupements, les communautés ne se mélangent pas, à de très rares exceptions.

Les communautés se mélangent peu dans le cadre d'activités et des stigmatisations ont été rapportées : les hôtes considèrent qu'ils étaient soutenus par l'État et les partenaires avant l'arrivée des PDIs mais qu'aujourd'hui les aides sont distribuées au profit des PDIs, également accusés d'avoir contribué à l'augmentation des prix et à la diminution des espaces disponibles.

« Nous souffrons à cause des PDIs, quand les projets viennent ils font des entretiens avec nous, nous exposons nos problèmes, nous leur disons que maintenant tout le monde est PDI car on n'a rien, l'insécurité affecte tout le monde, on ne peut plus exercer nos activités comme avant, mais avec tout cela s'ils amènent une aide ils disent que c'est pour les PDIs. Maintenant nous sommes fatigués de répondre à leurs multiples questions, il est arrivé un moment où s'ils nous convoquent nous refusons de répondre à leur invitation » (entretien avec une femme hôte 31/05/2023).

D'autres accusent les PDIs d'avoir apporté des maladies jusque-là inconnues ou d'être des complices des groupes armés.

« Au niveau des établissements scolaires les élèves déplacés font l'objet de discrimination de la part de leurs camarades autochtones et de la part de certains enseignants qui prétendent que les élèves déplacés sont des enfants des terroristes et complices de terroristes. Par exemple, il y a des enseignants qui ne dispensent des cours privés qu'aux élèves autochtones. En effet, les élèves PDIs souffrent de la cherté du logement à Téra car ils n'ont pas les moyens de payer surtout pour les élèves dont les parents ne se sont pas déplacés à Téra. Les élèves PDIs font rarement la *fada* avec les élèves autochtones tellement le sentiment de stress, de supériorité et de stigmatisation est fort » (entretien avec un représentant des élèves d'une commune déplacée, Téra, 26/05/2023).

« On n'a pas confiance aux PDIs surtout ceux qui viennent des zones frontalières du Burkina Faso. Vraiment on souhaite qu'ils retournent chez eux avec tous leurs animaux à cause de l'insuffisance des aires de pâturages et des dégâts dans les champs d'autrui et même dans les concessions à Téra. Des individus armés sont à Téra et on doit faire une fouille dans toute la ville pour les retrouver et les arrêter et le plus grand problème est que personne ne peut les montrer de peur de représailles. Les PDIs sont 2 à 3 fois plus nombreux que la population de Téra. On parle à chaque fois de PDIs répandus dans la ville, mais au moment des distributions ou des rencontres entre eux et la population hôte il n'y a que la présence massive des femmes et les enfants. Les hommes sont restés chez eux pour surement être des combattants des groupes armés. (...) Plusieurs PDIs achètent des parcelles voire des maisons construites et certains en possèdent 2 à 3 maisons dans la ville et tout le monde se pose des questions sur l'origine de cet argent avec lequel ils achètent ces maisons. Tout le monde sait que parmi les PDIs beaucoup sont des complices des groupes armés et ça même l'État le sait, mais personne n'ose dénoncer cet état de fait surtout à cause des représailles » (entretien avec un résident, Téra, 31/05/2023).

Les déplacés vivent dans des conditions précaires. Ils sont exposés à diverses maladies liées à l'insalubrité, au faible accès à l'eau potable, et au non'accès à des abris décents. Dans la ville, ils sont constamment accusés d'avoir contribué à la détérioration des conditions d'hygiène dans les rues de Téra.

“ Ils n'ont aucun sens de propreté, leurs enfants font leurs besoins partout ! Et la nuit même les adultes satisfont leurs besoins dès qu'ils trouvent un coin un peu sombre » (entretien avec un habitant de Téra, juin 2023)

La défécation à l'air libre est favorisée par le faible éclairage public. Si le comportement des PDIs fait l'objet de vives critiques de la part des habitants de Téra, la faiblesse des politiques publiques communales n'est pas en reste. La gestion des PDIs implique la réalisation d'infrastructures appropriées aux besoins de ces derniers, et la construction de latrines publiques pourrait constituer un début de solution à cette pollution de l'environnement observée avec l'arrivée des PDIs.

En plus des conditions d'assainissement, et des rues de la ville qui se sont dégradées, les habitants de la ville assistent à l'apparition de nouvelles maladies liées à la présence des PDIs dont des dermatoses appelées « *zigawatan* ».

« Ils nous ont amené une maladie. Elle concerne beaucoup plus les enfants. Elle se manifeste par des boutons sur tout le corps » (entretien avec une résidente, Téra, juin 2023)

Les contraintes organisationnelles

Certains freins sont relatifs aux barrières sociales et culturelles qui empêchent les populations d'avoir accès aux aides, par manque d'information, ou du fait de la non-maîtrise de la langue et des codes, mais certains freins sont aussi relatifs aux contraintes institutionnelles propres aux partenaires comme le manque de coordination.

« Nous sommes censés travailler ensemble et surtout en synergie puisque les actions que nous mettons en œuvre doivent aller de pair pour sortir les ménages très pauvres de leur situation de pauvreté. Mais depuis le début du projet, les choses ne se passent pas comme prévu. On a des problèmes de communication dans le cadre de ce travail, ça c'est un. Deuxièrement, on a un problème d'ancrage communautaire des activités, troisièmement un problème de planification des activités et enfin un problème de décaissement de fonds » (entretien avec un membre du consortium, juin 2023)

La « collaboration » constitue un principal défi au sein du consortium RECOLG, qui se manifeste, en premier par un déficit de communication entre les ONGs membres du consortium. L'idée du consortium est de mutualiser les expertises de chaque ONG afin d'atteindre l'objectif du projet. Cette opportunité ne semble pas être suffisamment saisie et les activités ne sont pas suffisamment coordonnées. Il

arrive qu'une ONG du consortium fasse une activité sans en informer les autres, ce qui a un impact sur la dynamique d'ensemble.

« Il n'y a pas de synergie dans nos activités. Je suis désolé de le dire mais c'est ça. Il y a des collaborateurs qui mènent des activités et c'est un mois après qu'on apprend qu'ils ont fait ces activités. Or nous sommes liés, on doit avoir une programmation commune, pendant qu'eux font leur activité, on fait les nôtres en marge, puisqu'on a les mêmes cibles » (un membre du consortium, juin 2023)

Le manque de coordination se retrouve aussi avec les autorités communales :

« C'est seulement en 2023 que la mairie a commencé à être informée des aides que reçoivent les PDIs de sa commune venant des autres partenaires, mais le projet RECOLG quant à lui vient toujours vers elle avant d'entreprendre une activité. Les populations de Djagourou ont reçu de la part de RECOLG du cash, des kits (ovins, caprins et vaches laitières), les PDIs n'ont pas bénéficié de la vache laitière, 61 PDIs ont reçu chacune deux brebis, un bétail, trois chèvres et un bouc. PUSECAL (Projet d'urgence pour l'appui à la sécurité alimentaire des ménages vulnérables des communes rurales de Diagourou et Gorouol) a distribué des kits (animaux) et a fait la « re-cheptelisation », le renforcement de capacité et le suivi » (entretien avec le maire de Djagourou, Téra, 23/05/2023).

Des PDIs manquent aussi d'information :

« Depuis que je suis à Téra mes enfants (une fille et 3 garçons) n'ont pas eu la chance d'aller à l'école car à chaque fois on me dit d'aller et revenir et cela m'a découragé et j'ai préféré les inscrire à l'école coranique auprès un marabout » (entretien avec une femme PDI, Téra, 24/05/2023).

À côté du déficit de collaboration, la question de l'ancrage communautaire apparaît comme un autre déficit auquel fait face le consortium. L'ancrage communautaire s'entend comme le processus de mise en œuvre des activités au niveau communautaire, qui doit être réalisée par des animateurs qui doivent être recrutés localement et maîtriser tant les codes que les langues locales. Il est cependant ressorti que certaines ONGs membre du consortium ont recruté des animateurs qui ne comprennent pas bien les langues locales, ce qui représente un véritable handicap dans la conduite des activités de terrain.

Enfin, le troisième défi est lié à la lourdeur dans le décaissement des fonds, ce qui a un impact sur la mise en œuvre et l'agenda global.

« Nous pouvons programmer une activité pour ce mois et attendre 6 mois pour avoir les fonds. Par exemple, il y a une activité qui a été programmée en novembre 2022, mais il a fallu mai 2023 pour avoir les fonds. Or les fonds existent, c'est juste les faire sortir qui prend du temps » (entretien avec un membre du consortium, juin 2023).

Les questions de collaboration et de coordination ont toujours représenté des défis permanents au sein des consortiums. Néanmoins, malgré ces « dysfonctionnements » le projet RECOLG a atteint sa cible puisque la graduation des ménages très pauvres est une réalité et il y a eu de nombreux cas de familles très pauvres dont les membres exercent des activités génératrices de revenus aujourd’hui.

Les défis de la cohabitation : la confiance sociale comme vecteur de solidarité

« Leur situation peut nous arriver aussi » (entretien avec un résident, Téra, 01/06/2023).

L’arrivée de PDIs pèse énormément sur les infrastructures de la ville et constraint les communautés résidentes à partager les services auxquels elles ont accès « en temps normal ».

La solidarité est une réalité avec des hôtes qui autorisent les PDIs à s’installer sur leurs parcelles, dans les couloirs des quartiers, dans leurs maisons et qui leur donnent du travail. L’arrivée des personnes déplacées a permis aux populations hôtes d’avoir des employés domestiques. En dépit des difficultés, les liens existent entre les deux communautés. Les dialogues communautaires et communaux ont été rapportés comme étant importants pour les deux communautés en ce qu’ils permettent d’améliorer les relations entre les habitants mais aussi avec les représentants de l’État. Les espaces de dialogue sont indispensables et la multiplication d’activités associatives communes aux hôtes et PDI pourrait renforcer les liens entre les communautés. Il ressort des entretiens que les PDIs participent davantage aux activités sociales lorsqu’ils sont hébergés dans des familles.

Le projet RECOLG met en œuvre des activités de cohésion sociale. Compte tenu du climat de méfiance généralisé dans lequel les populations vivent, améliorer/renforcer la cohésion sociale entre population hôte et PDIs est primordiale. La démarche du projet est articulée sur une approche visant à renforcer les capacités des communautés en matière de gestion des conflits. Des activités de prévention et/ou de gestion de conflits au sein des communautés sont conduites à travers des dialogues communautaires.

« Le dialogue communautaire part d’un constat. La cohabitation population hôte/PDIs par rapport au partage de certaines ressources engendre toujours des problèmes. Alors nos animateurs nous remontent un constat qui peut être source de problème entre ces deux communautés et on organise un dialogue communautaire autour de ça. On identifie la thématique et on organise la série de dialogues autour de cette thématique avec les parties concernées. Je dis série, parce que le dialogue se fait à

plusieurs niveaux. On organise d'abord un dialogue intracommunautaire puis un dialogue intercommunautaire entre les communautés, on recueille les avis des gens et leurs propositions par rapport au problème soulevé puis on organise un autre au niveau communal. On demande aux différentes parties du niveau communautaire de déléguer leurs représentants au dialogue communal. Le dialogue communal se fait en présence des autorités communales et des représentants des communautés. Là on élabore un plan d'action qui sera mis en œuvre pour prévenir le problème qui a été soulevé » (entretien avec un membre du consortium, mai 2023).

La mise en place des groupements participe également de façon transversale à cette dynamique de cohésion sociale. Initialement les groupements sont mis en place par affinités et ils ont, en plus de l'autonomie financière qu'ils permettent aux femmes, renforcé les liens de solidarité entre les membres. Il est ressorti des enquêtes des cas de groupements locaux de femmes ayant intégré des femmes PDI. Cette ouverture symbolise la dynamique de cohésion en cours entre les femmes de la ville de Téra et les femmes PDI. Ces dynamiques se retrouvent dans les discours de nos enquêtés :

« Nous pouvons aussi un jour être à leur place. Eux-mêmes (les déplacés) ne savaient pas qu'un jour ils seraient dans cette situation. Ce que Dieu fait, il faut l'accepter » (une femme à Téra).

Le projet a également facilité la mise en place d'un groupement de femmes PDI. A travers ces structures, chaque fois qu'il y a des activités communautaires dans les villes, les femmes PDI sont impliquées. Les groupements de femmes peuvent être utilisés comme des canaux communautaires de régulation de la cohésion sociale.

Populations et administration : des relations à renforcer

Le projet RECOLG initie des formations sur l'approche sensible au conflit.

« Nous nous sommes rendu compte qu'il est important d'informer et de former les représentants de l'État sur tout ce qui tourne autour du conflit. C'est pourquoi nous formons les autorités communales et les services techniques déconcentrés aux approches sensibles au conflit et participatives » (entretien avec un membre du consortium, mai 2023)

En plus de ces formations, des foras de dialogue sont également organisés entre la population, les représentants de l'État et les autorités locales des communes d'intervention. Les questions foncières sont abordées et des formations sont également adressées à l'endroit des magistrats, autorités locales et leaders sur les dispositions des textes juridiques, particulièrement sur le foncier pastoral.

CONCLUSION

Six principaux défis ont été identifiés malgré le déploiement de l'État et des ONG en faveur des PDI dans la ville de Téra :

1. Le premier défi porte sur le système même de prise en charge. Si l'on peut apprécier le déclenchement systématique du mécanisme de réponse rapide aux situations de déplacement, ce sont les conditions même du déclenchement qui suscitent des discussions. Officiellement ce mécanisme n'est opérationnel que lorsque le flux des déplacés atteint 50 ménages. Ce plafonnement ignore les déplacés en deçà de ce nombre même lorsque ces derniers ont des besoins avérés de protection humanitaire. Les petits groupes (moins de 50 personnes) qui arrivent à Téra sont tenus d'attendre une prise en charge jusqu'à ce que le plafond de 50 ménages soit atteint pour espérer accéder à des appuis humanitaires. De plus on note un manque d'uniformité dans la prise en charge des déplacés. La mise en place de quotas exclut un grand nombre de personnes dans le besoin des dispositifs de prise en charge mis en place par l'État et les partenaires.
2. La seconde limite porte sur la circulation de l'information. Les PDIs manquent d'accès à l'information. Les « exclus » du système de prise en charge sont de fait moins bien informés que ceux qui bénéficient du système. Bien qu'il y ait un « libre accès » aux soins primaires pour les PDIs (tels que les traumatismes, par exemple), rares sont ceux qui, à leur arrivée, disposent des informations nécessaires. Des caravanes de sensibilisation et d'informations seraient des options pour faciliter l'accès de tous les PDIs à l'information relative à leur prise en charge sur les sites d'installations à Téra.
3. Le troisième défi du système de prise en charge relève de la dimension sociale, celle de l'acceptation même des PDIs à Téra. Selon les discussions, les PDIs font l'objet de stigmatisations à travers notamment des injures ou mots blessants. Ces stigmatisations se manifestent dans des lieux de regroupement des femmes comme au niveau des points d'eau où les femmes de différentes catégories sociales viennent chercher de l'eau. Ce sont aussi des lieux d'expression de différenciations sociales, qui s'expriment également au niveau des centres de santé où les PDI sont mal perçus par les patientes issues de la population hôte.
4. Le défi de l'offre de services publics se pose avec acuité à la commune de Téra. Ses capacités sont largement dépassées à mesure qu'elle accueille

des populations déplacées au niveau de l'accueil, des infrastructures, pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

5. Le cinquième défi concerne la question d'un site viabilisé pour tous les PDIs. Les ONG internationales souhaitent avoir un site qui va permettre de mutualiser les efforts pour faire face à l'urgence.
6. Enfin, le sixième et dernier défi est interne au consortium. Les dysfonctionnements soulevés, en particulier le manque de coordination, doivent permettre aux ONG membres de prendre en compte les contraintes organisationnelles.

BIBLIOGRAPHIE

- Börzel, Tanja.A, Risse, Thomas, 2015. *Dysfunctional Institutions, Social Trust, and Governance in Areas of Limited Statehood*, SFB-Governance Working Paper Series, No. 67, Collaborative Research Center (SFB) 700, Berlin.
- Hamani Oumarou, 2011. « La construction du « Local » et la gouvernance communale par le bas. L'exemple de la commune rurale de Banibangou », *Etudes et Travaux du LASDEL* n° 86, 2011.
- McCullough Aoife, Lacroix, Antoine, and Hennessey Gemma, 2020. “Reconstructing our understanding of the link between services and state legitimacy”, Working Paper 87, SLRC.
- Olivier de Sardan, Jean-Pierre, 2003. « L'enquête socio-anthropologique de terrain : synthèse méthodologique et recommandations à usage des étudiants », *Etudes et Travaux du LASDEL* n°13.
- Olivier de Sardan, Jean-Pierre, 2009. « Les huit modes de gouvernance locale en Afrique de l'Ouest », *Etudes et Travaux du LASDEL* n°79.
- Olivier de Sardan Jean-Pierre, 2021. *La revanche des contextes, des mésaventures de l'ingénierie sociale en Afrique et au-delà*. Paris, Karthala, 2021.
- Olivier de Sardan Jean-Pierre, 2022. « La délivrance des biens d'intérêt général en Afrique. Pratiques palliatives, réformes de l'État et communs », AFD : *Papiers de recherche* 264.
- Oumarou, Amadou, 2018. « Les collectivités territoriales et le service de santé au Niger, LASDEL. Une analyse à partir des communes de Dosso, Tibiri, Kargui-Bangou et Liboré », *Etudes et Travaux du LASDEL*, n° 122.
-

Rapports

- *Enquête sur les perceptions relatives à la sécurité dans les régions de Tahoua, Tillabéri et Maradi*, CORDAID-SIPRI-LASDEL, juin 2023.
- *Des populations en demande protection- Résultats et enseignements des enquêtes de perceptions menées dans les régions de Tillabéri, Tahoua et Maradi au Niger (2021-2023)*, Policy brief, CORDAID-SIPRI-LASDEL, juin 2023.
- *Enquête sur les perceptions relatives à la sécurité dans les régions de Maradi et de Tillabéri*, CORDAID-SIPRI-LASDEL, novembre 2022.

- *Enquête sur les perceptions relatives à la sécurité dans les régions de Tahoua, Tillabéri et Maradi, CORDAID-SIPRI-LASDEL, mars 2022.*
- *Enquête sur les perceptions relatives à la sécurité dans les régions de Tahoua, Tillabéri, et Maradi, CORDAID-SIPRI-LASDEL, octobre 2021.*
- *Les perceptions de la sécurité dans les régions de Tahoua, Tillabéri et Maradi, Policy brief, SIPRI, CORDAID, octobre 2021.*
- *Les services publics ambulants (SPA): une solution pour le Sahel ? (Burkina, Mali, Mauritanie), PASAS/AFD, 2012.*
- Projet 21, *Niger : Bulletin mensuel d'analyse- Régions de Diffa, Maradi, Tahoua et Tillabéri*, mai 2023.
- *La protection humanitaire dans le Liptako-Gourma : mécanismes locaux de protection et protection humanitaire, 2 rapports (2020-2021) et (2021-2022)*, SIPRI/DRC/CGD/LASDEL/POINT SUD,
- *Servir l'État en contextes d'insécurité. Rapport des enquêtes menées dans les localités de Ménaka, Gao et Douentza (Mali) et Tillabéri (Niger)*, SIPRI/ISH//LASDEL, août 2022.

RÉFUGIÉS À TÉRA

Ce rapport est issu de la recherche collaborative entre le SIPRI et le LASDEL sur la gouvernance locale en temps de crise, financée par le Conseil danois pour les réfugiés (DRC)

Le LASDEL (Laboratoire d'études et de recherches sur les dynamiques sociales et le développement local) est un centre de recherche en sciences sociales implanté au Niger et au Bénin), dont les principaux axes de travail portent sur la délivrance des services publics, la mise en œuvre des politiques publiques et les interactions avec les usagers (santé, hydraulique, pastoralisme, éducation, justice, etc.), les pouvoirs locaux et la décentralisation, et l'intervention des institutions de développement. Le LASDEL recourt à des méthodes qualitatives fondées sur les enquêtes de terrain approfondies. Il met à la disposition des chercheurs et doctorants son Centre de Documentation de Niamey. Il contribue à la formation de jeunes chercheurs, en particulier avec son Université d'été.

La collection « *Etudes et Travaux du LASDEL* » propose des rapports de recherche issus des travaux menés par le LASDEL. Ils sont disponibles en ligne (www.lasdel.net) ou en vente à son secrétariat.

Derniers numéros parus :

N° 137 « Insurrection jihadiste et économies illicites autour du parc du W (Bénin) », par A. Mossi et E.N. Sambieni (2025, écrit en 2022)

N° 136 « Un modèle voyageur en santé à l'épreuve des contextes nigériens. l'approche « Surge » dans la lutte contre la malnutrition », par M.S. Issoufou Souley et J.F. Caremel (2025, écrit en 2020)

N°135 « Un partenariat inégal ? Les partenariats des ONG internationales au niveau local et national. Une étude socio-anthropologique en Côte d'Ivoire dans le domaine de la santé », par C. Bailly, N.E. Sambieni et A. Diarra (2024, écrit en 2022)